



Dedommagement lié à la pose des vitres

Par carmen

Bonjour, on vient de me changer les vitres mais au moment de la pose, les ouvriers m'ont rayé un mur(15 cm sur 1 cm, trace noire sur mur beige clair), en sachant que la peinture venait d'être refaite dans tout l'appart; malgré mes appels et la discussion directe que j'ai eu avec le patron, il m'a promis de passer voir les degats mais plus de nouvelles...quelles sont les possibilités de faire constater déjà les degats et de me faire remboursée pour les frais (refaire la peinture du mur)?

merci